

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

CHAPITRE 11

CONTROLE
SUPERIEUR DE L'ETAT

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020	8
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	9
2.1.	PROGRAMME 136: RENFORCEMENT DE LA PREVENTION DES ATTEINTES A LA FORTUNE PUBLIQUE	10
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	11
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	13
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	13
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	16
2.2.	PROGRAMME 137: INTENSIFICATION, DIVERSIFICATION DES AUDITS ET SYSTEMATISATION DE LA SANCTION A L'ENCONTRE DES GESTIONNAIRES INDELICATS	23
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	24
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	25
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	26
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	27
2.3.	PROGRAMME 138: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSUPE	30
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	31
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	31
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	32
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	34
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	41

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	42
3.2.	LEÇONS APPRISES	43
3.3.	PERSPECTIVES	44

NOTE EXPLICATIVE

La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018, portant régime financier de l'État et des autres Entités Publiques a mis en place un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de la gestion des finances publiques.

En effet, elle transpose dans l'ordre juridique interne les Directives du cadre harmonisé de gestion des Finances publiques de la CEMAC, marque la volonté du Gouvernement de renforcer le processus de modernisation de son système de gestion des finances publiques, déjà amorcé en 2007, en élevant ses performances aux niveaux requis à l'échelle internationale.

Ce nouveau cadre de gestion des finances publiques a marqué le passage d'une logique de moyens à celle de résultats à travers l'exécution par les Administrations des Projets de Performance Annuel (PPA) et dont l'évaluation est présentée au Parlement dans les Rapports Annuels de Performance (RAP).

Ainsi et tel que le dispose l'article 15 (1) du nouveau régime financier de l'État, le Projet de Performance Annuel (PPA) rénové, est un document d'engagement du gouvernement dans la conduite d'une politique publique précise structurée autour d'un programme.

Aussi, la demande budgétaire des Ministères et Institutions devra-t-elle s'appuyer sur des objectifs de recherche de la performance. Ce faisant, le RAP est ce document qui rend compte de l'exécution des engagements pris dans le Projet de Performance Annuel (PPA) accompagnant la loi de finances du même exercice, tant en termes d'exécution des crédits qu'en termes de performance.

L'élaboration du RAP est rendue obligatoire aux termes de l'article 22 (Alinéa 1) de la Loi N°2018/012 du 11 juin 2018, portant Régime Financier de l'Etat et des Entités Publiques, qui dispose : ***"Les Rapports Annuels de Performance annexés à la loi de règlement présentent pour chaque programme, les résultats obtenus comparés aux objectifs fixés, les actions développées et les moyens utilisés, accompagnés d'indicateurs d'activités et de résultats, ainsi que d'une estimation du coût des activités ou des services rendus"***.

Cette activité est menée dans une rigueur méthodologique en plusieurs étapes, qui prévoit :

- la mise en place d'une équipe assignée à cette activité ;
- la collecte de la documentation nécessaire ;
- la consolidation des rapports d'activités auprès des responsables d'actions ;
- la consolidation des rapports d'activités auprès des responsables de programme ;
- la mise en forme du projet de RAP,

Ce faisant, les Services du Contrôle Supérieur ont élaboré « Le Rapport Annuel de Performance du CONSUPE » articulé autour des trois parties suivantes :

1. le contexte de mise en œuvre des programmes ;
2. l'état de mise en œuvre des programmes ;
3. le bilan stratégique et perspectif.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

La présentation du contexte de mise en œuvre des programmes des Services du Contrôle Supérieur de l'État au cours de l'exercice budgétaire 2020 nécessite un rappel de la synthèse stratégique (1.1) et une déclinaison des missions statutaires de l'Institution (2.1.)

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La stratégie mise en œuvre en 2020 par les Services du Contrôle Supérieur de l'État s'est inscrite dans le cadre de la politique nationale sous tendue par le **Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)** qui comporte, entre autres, une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion de l'Etat.

L'amélioration de la gouvernance renvoie notamment à une utilisation efficace et efficiente des différentes ressources disponibles. Ce qui a conduit à relever, dans ce domaine, les axes prioritaires nationaux suivants :

- la promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
- la lutte contre la corruption, les détournements de deniers publics, le laxisme et les dysfonctionnements divers dans la vie publique au Cameroun ;

Pour réduire considérablement la corruption et les détournements des fonds publics, le Gouvernement s'est engagé à intensifier les actions nécessaires pour combattre ces phénomènes, à travers le renforcement des mécanismes de lutte, dans une optique de promotion de la synergie d'action entre l'Exécutif et le Judiciaire.

- Les actions menées par le CONSUPE à ce sujet, comprennent :
- le renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique à travers l'intensification des campagnes de formations, de sensibilisation et d'éducation des populations, des ordonnateurs et gestionnaires de crédits ainsi que les personnels des services d'audit interne des administrations publiques et autres entités de l'Etat ;
- le développement de la coopération nationale et internationale et la densification des relations avec les parties prenantes à la lutte contre les atteintes à la fortune publique ;
- la systématisation de la reddition des comptes ;
- la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indélicats ;
- le renforcement des stratégies et des moyens d'action du Contrôle Supérieur de l'État.

Ces actions résultent de l'exploitation du domaine d'intervention de l'Institution.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Le Décret 2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, fait du CONSUPE, l'Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques (ISC) du Cameroun. Ils sont chargés, sous l'autorité directe du Président de la République dont ils reçoivent les instructions et à qui ils rendent compte, de l'audit externe.

A ce titre, ils ont notamment pour missions :

- la vérification, au niveau le plus élevé, des services publics, des établissements publics,

des Collectivités Territoriales Décentralisées et leurs établissements, des entreprises publiques et parapubliques, des liquidations administratives et judiciaires ainsi que des organismes, établissements et associations confessionnels ou laïcs bénéficiant des concours financiers, avals ou garanties de l'État ou des autres personnes morales publiques ou privées, sur les plans administratif, financier et stratégique ;

- le contrôle de l'exécution du budget de l'État ;
- le contrôle de l'exécution des projets à financement extérieur ;
- le contrôle en cas de nécessité, de la qualité des rapports d'audits effectués pour le compte de l'Etat ou de ses démembrements par les cabinets privés ;
- l'évaluation des programmes et projets ;
- l'appui au renforcement des capacités des ordonnateurs et des gestionnaires des crédits publics ;
- l'appui technique, méthodologique et pédagogique en matière de contrôle et de vérification de la gestion de la fortune publique, aux structures de contrôle administratif et d'audit interne d'autres départements ministériels et organismes publiques et parapubliques ;
- la diffusion des normes de vérification et d'audit dans le secteur public et parapublic ;
- l'assistance du gouvernement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des Programmes de modernisation de l'État.

Les Services du Contrôle Supérieur de l'État peuvent, sur décision du Président de la République, effectuer des contrôles spécifiques auprès des entreprises et organismes, même privés, présentant un caractère stratégique pour l'Économie ou la Défense Nationale.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les programmes du CONSUPE ont été exécutés dans un contexte marqué par l'insécurité dans les régions dites économiquement sinistrées du pays. Ce contexte sécuritaire aura été un obstacle pour l'exécution de certaines missions planifiées dans ces régions concernées.

En outre, l'accélération du processus de la décentralisation a conduit à une plus grande présence au sein des Communes. Cette présence a été matérialisée par les missions de contrôles et de vérification, ainsi que l'appui méthodologique et institutionnel dans le cadre des ateliers de sensibilisation et de formation.

Par ailleurs, l'environnement de travail a été fortement empreint des restrictions inhérentes la lutte contre la COVID-19, tant au niveau national qu'à l'échelle internationale.

Ainsi, au cours de l'année 2020, le CONSUPE a exécuté ses trois programmes habituels dont deux opérationnels et un support, qui se déclinent ainsi qu'il suit :

- 1) **Programme 136** : Renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique ;
- 2) **Programme 137** : Intensification, Diversification des audits et systématisation de la sanction à l'encontre des gestionnaires indéclicats ;

3) **Programme 138** : Gouvernance et appui institutionnel des Services du Contrôle Supérieur de l'État.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020

*Au nombre des autres faits majeurs de l'année 2020, figure les incidences du collectif budgétaire aménagé par l'**Ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020**, au terme de laquelle l'Institution s'est vue retrancher de sa dotation initiale de l'année **six cent trente millions cinq quarante-quatre mille huit cent sept (630 544 807) F CFA**.*

Aussi, la contrainte du cadrage budgétaire des investissements du CONSUPE à une moyenne annuelle de cinq cent millions de (500 000) FCFA, n'a telle pas facilité la soutenabilité financière du projet de construction de l'immeuble siège de l'AFROSAI encours, ainsi que la programmation des autres besoins en investissements de l'Institution

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 136

RENFORCEMENT DE LA PREVENTION DES ATTEINTES A LA
FORTUNE PUBLIQUE

Responsable du programme

HASSAN

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 136 consacré au renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique, au cours de l'exercice budgétaire 2020 a été mis en œuvre dans une démarche visant à :

- la sensibilisation sur la nécessité de la transparence dans la production de l'information sur la gestion publique ;
- la consolidation des acquis de l'Institution en matière de vérification dans le secteur public, dans le but d'une amélioration de la qualité des résultats d'audit ;
- le développement des compétences des personnels des Inspections Générales Ministérielles et des organes d'audit interne des Établissements Publics (EP) et des Entreprises du secteur Public et Parapublic, ainsi que celles des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).
- la formation continue et le perfectionnement des cadres techniques sur les thématiques d'audit, se rapportant au nouveau paradigme budgétaire et financier en vigueur, lequel repose désormais sur la gestion axée sur les résultats ;
- la modernisation des outils de vérification au sein du CONSUPE ainsi que des méthodes de vérification en vigueur, dans le but d'une prise en compte des normes et meilleures pratiques d'audit au plan international.

L'internalisation des normes modernes du contrôle interne par les Entités publiques étant l'enjeu majeur de ce programme, les activités menées au cours de l'exercice budgétaire 2020 ont tournées autour des Actions suivantes :

- le renforcement et développement des capacités opérationnelles des Ordonnateurs, gestionnaires, et personnels des Audits Internes des départements ministériels, ainsi que des Organismes publics et parapublics et des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- la sensibilisation aux enjeux de la protection de la fortune publique,
- le renforcement de la coopération Nationale et Internationale ;
- la diversification des modes d'intervention en matière d'audit et de vérification ;
- le renforcement des capacités professionnelles des Personnels du CONSUPE.

Performance planifiée du programme 136

Tableau N° 1 sur la performance planifiée du programme 136

Objectif	Promouvoir la culture de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques	
Indicateur	Intitulé :	Nombre d'Entités Publiques ayant internalisé les normes du contrôle interne
	Unité de mesure :	Nombre

	Valeur de référence (année de référence) : 2018	20
	Valeur cible (année cible) : 2020	25
Déclinaison du programme (Liste des actions)	ACTION 01 : Sensibilisation aux enjeux de la protection de la fortune publique.	
	ACTION 02 : Renforcement et développement des capacités opérationnelles des ordonnateurs, gestionnaires, et personnels des Audits Internes des départements ministériels, ainsi que des Organismes publics et parapublics et des Collectivités Territoriales Décentralisées.	
	ACTION 03 : Renforcement de la coopération Nationale et Internationale	
	ACTION 04 : Diversification des Modes d'intervention	
	ACTION 05 : Renforcement des capacités professionnelles des Personnels du CONSUE	
Moyens budgétisés (dotations initiales)	AE : 646 479 486	CP : 646 479 486
Responsable du Programme	Monsieur HASSAN , Inspecteur d'État, Chef de Division de la Formation et de la Coopération internationale	

OBJECTIF	Promouvoir la culture de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques	
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'Entités Publiques ayant internalisé les normes du contrôle interne
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	20.0
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	35.0
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DES ORDONNATEURS, GESTIONNAIRES ET PERSONNELS DES ORGANES D'AUDIT D'INTERNE DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS AINSI QUE LES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES.
	Action 02:	SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE LA PROTECTION DE LA FORTUNE PUBLIQUE
	Action 03:	RENFORCEMENT DE LA COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE
	Action 04:	DIVERSIFICATION DES MODES D'INTERVENTION
	Action 05:	RENFORCEMENT DES CAPACITES PROFESSIONNELS DES PERSONNELS DU CONSUE
DOTATIONS INITIALES	AE 646 479 486	CP 646 479 486
RESPONSABLE DU PROGRAMME	HASSAN,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les activités du programme 136 ont été menées dans un contexte empreint des orientations impulsées par le processus de modernisation des Finances Publiques en cours, avec un accent particulier sur la culture de l'intérêt général et la promotion de la bonne gouvernance. Cette réforme qui est propice à l'émergence de nouveaux modes d'intervention, exige du CONSUE le développement d'une ressource humaine qualifiée, arrimée aux techniques modernes de vérification.

Par ailleurs, il importe de faire observer que l'indicateur de ce programme ne rend pas pleinement compte des activités réalisées. En effet, l'indicateur retenu pour ce programme mesure le nombre d'entités publiques et parapubliques ayant internalisé les normes du contrôle interne, ce à travers l'exploitation des rapports des Organes d'audit interne reçus desdites entités. Ce qui ne prend pas en compte les activités menées dans le cadre de la coopération nationale et internationale, ainsi que la sensibilisation et la formation.

Dans la mise en œuvre de ce programme, le CONSUE a su compter sur la collaboration des autres acteurs du dispositif national de protection de la fortune publique et a tout autant bénéficié de l'accompagnement de ses partenaires nationaux et internationaux

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Les performances de ce Programme au cours de l'exercice budgétaire 2020 ont été atteintes à travers la mise en œuvre des activités projetées. Leur évaluation s'est faite au regard des indicateurs des Actions constitutives de ce Programme.

Toutefois comme souligné plus haut, l'indicateur retenu pour ce Programme à savoir le nombre d'Entités Publiques ayant internalisé les normes du contrôle interne, ne prend pas en compte certaines activités mises en œuvre par conséquent, ne saurait permettre une évaluation objective des performances dudit programme, réalisées au cours de l'exercice 2020.

Par ailleurs, les activités de ce programme étant pour l'essentiel organisées à l'intention d'Entités externes au CONSUE, il n'est pas toujours évident d'harmoniser les agendas des différentes parties prenantes.

Ainsi, parti d'une valeur de référence de 20 Entités publiques, avec pour valeur projetée 25 pour l'exercice 2020, l'indicateur du Programme 136 a été réalisé à hauteur de 17, soit 68% de taux de réalisation par rapport à la cible.

Tableau N° 2 : Analyse de la performance obtenue du programme136

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2020)	17 Entités publiques ont internalisé les normes du contrôle interne : - Organisation de 04 séminaires et ateliers sur des thématiques inhérentes à la fortune publique ; - Organisation de 03 séminaires et 04 ateliers de sensibilisation à
--	--

	l'intention des membres de la société civile parties prenantes aux enjeux de la protection de la fortune publique ; - Organisation de 05 ateliers au profit des Personnels et Gestionnaires des Administrations publiques, des CTD et des autres entités de l'État ; - Tenue de 02 ateliers dans le cadre du renforcement et du développement des capacités professionnelles des personnels des Audits internes des Administrations publiques, des CTD et des autres entités de l'État ; - Signature de 02 protocoles d'accord avec les autres acteurs du dispositif national de lutte contre les atteintes à la fortune publique ; - Organisation d'un (01) séminaire international ; - Participation à 04 séminaires et fora à l'étranger ; - Tenue de 09 sessions de formation à l'intention des personnels du CONSUPE ; - Exploration d'un (01) nouveau mode opératoire en matière de vérification. - Mise en œuvre du plan d'action du Secrétariat Général de l'AFROSAI ; - Participation effective du CONSUPE au SAGO.	
Taux de réalisation de l'indicateur	68%	
Dotation de crédits révisés (écarts = Dot. init – Dot rev.)	AE : 548 321 634 Écart AE : 98 157 852	CP : 548 321 634 Écart CP : 98 157 852
Crédits consommés	AE : 548 274 564	CP : 548 274 564
Taux de consommation	99,99%	99,99%
Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	Les activités de ce programme étant pour l'essentiel organisées à l'intention d'Entités externes au CONSUPE, il n'est pas toujours évident d'harmoniser les agendas des différentes parties prenantes. En outre, l'indicateur de ce programme ne permet pas une évaluation suffisante des activités réalisées lors de sa mise en œuvre. De plus, les retards observés dans les procédures de paiement des dépenses auprès du MINFI ont influencé le déroulement des activités prévues. Par ailleurs, les effets du contexte sanitaire, marqué par la pandémie de la COVID-19 et les mesures de ripostes entreprises ont constitué une entrave de plus à la mise en œuvre harmonieuse de ce programme.	

Perspectives

- La nécessité s'impose d'opérer un réajustement du cadre logique des programmes du CONSUE plus particulièrement sur la pertinence des indicateurs du Programme 136. En effet, des activités majeures de ce programme afférentes à la sensibilisation, la formation, la coopération nationale et internationale ainsi qu'à la diversification des modes d'intervention, ne sont pas prises en compte dans la modalité de calcul de l'indicateur du programme.

L'indicateur retenu pour ce programme, mesure le nombre d'entités publiques et parapubliques ayant internalisé les normes du contrôle interne à travers l'exploitation des rapports d'audit interne reçus desdites administrations. Toute chose qui ne prend pas en compte les activités majeures sus évoquées.

De plus, ce réajustement devra permettre au CONSUE d'arrimer son cadre opérationnel aux priorités définies dans la Stratégie Nationale de Développement (SND30).

Au demeurant, le CONSUE entend poursuivre le renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique tout en accordant un accent particulier au renforcement du contrôle citoyen dans la protection de la fortune publique, au développement des mécanismes d'alerte en matière de corruption et de détournement des fonds publics, ainsi qu'à l'appui conseil au Gouvernement sur les questions de gouvernance.

Bien sûr, les interventions du CONSUE viseront également à :

- Intensifier la promotion de l'intérêt général à travers des programmes de sensibilisation et de formation,
- Développer les instruments devant servir à outiller les Vérificateurs du CONSUE ;
- Tirer le plus grand profit des liens de coopération entretenus avec les acteurs nationaux et internationaux du secteur de la gouvernance.

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2020)	17 Entités publiques ont internalisé les normes du contrôle interne : - Organisation de 04 séminaires et ateliers sur des thématiques inhérentes à la fortune publique ; - Organisation de 03 séminaires et 04 ateliers de sensibilisation à l'intention des membres de la société civile parties prenantes aux enjeux de la protection de la fortune publique ; - Organisation de 05 ateliers au profit des Personnels et Gestionnaires des Administrations publiques, des CTD et des autres entités de l'État ; - Tenue de 02 ateliers dans le cadre du renforcement et du développement des capacités professionnelles des personnels des Audits internes des Administrations publiques, des CTD et des autres entités de l'État ; - Signature de 02 protocoles d'accord avec les autres acteurs du dispositif national de lutte contre les atteintes à la fortune publique ; - Organisation d'un (01) séminaire international ; - Participation à 04 séminaires et fora à l'étranger ; - Tenue de 09 sessions de formation à l'intention des personnels du CONSUPE ; - Exploration d'un (01) nouveau mode opératoire en matière de vérification. - Mise en œuvre du plan d'action du Secrétariat Général de l'AFROSAI ; - Participation effective du CONSUPE au SAGO.	
Taux de réalisation de l'indicateur	68%	
Dotation de crédits révisés (écarts = Dot. init – Dot rev.)	AE : 548 321 634 Écart AE : 98 157 852	CP : 548 321 634 Écart CP : 98 157 852
Crédits consommés	AE : 548 274 564	CP : 548 274 564
Taux de consommation	99,99%	99,99%

Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	Les activités de ce programme étant pour l'essentiel organisées à l'intention d'Entités externes au CONSUE, il n'est pas toujours évident d'harmoniser les agendas des différentes parties prenantes. En outre, l'indicateur de ce programme ne permet pas une évaluation suffisante des activités réalisées lors de sa mise en œuvre. De plus, les retards observés dans les procédures de paiement des dépenses auprès du MINFI ont influencé le déroulement des activités prévues. Par ailleurs, les effets du contexte sanitaire, marqué par la pandémie de la COVID-19 et les mesures de ripostes entreprises ont constitué une entrave de plus à la mise en œuvre harmonieuse de ce programme.
Perspectives	- La nécessité s'impose d'opérer un réajustement du cadre logique des programmes du CONSUE plus particulièrement sur la pertinence des indicateurs du Programme 136. En effet, des activités majeures de ce programme afférentes à la sensibilisation, la formation, la coopération nationale et internationale ainsi qu'à la diversification des modes d'intervention, ne sont pas prises en compte dans la modalité de calcul de l'indicateur du programme. L'indicateur retenu pour ce programme, mesure le nombre d'entités publiques et parapubliques ayant internalisé les normes du contrôle interne à travers l'exploitation des rapports d'audit interne reçus desdites administrations. Toute chose qui ne prend pas en compte les activités majeures sus évoquées. De plus, ce réajustement devra permettre au CONSUE d'arrimer son cadre opérationnel aux priorités définies dans la Stratégie Nationale de Développement (SND30). Au demeurant, le CONSUE entend poursuivre le renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique tout en accordant un accent particulier au renforcement du contrôle citoyen dans la protection de la fortune publique, au développement des mécanismes d'alerte en matière de corruption et de détournement des fonds publics, ainsi qu'à l'appui conseil au Gouvernement sur les questions de gouvernance. Bien sûr, les interventions du CONSUE viseront également à : -Intensifier la promotion de l'intérêt général à travers des programmes de sensibilisation et de formation, -Développer les instruments devant servir à outiller les Vérificateurs du CONSUE ; -Tirer le plus grand profit des liens de coopération entretenus avec les acteurs nationaux et internationaux du secteur de la gouvernance.

Action 01

RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DES ORDONNATEURS, GESTIONNAIRES ET PERSONNELS DES ORGANES D'AUDIT D'INTERNE DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS AINSI QUE LES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS ET LES COLLECTIVITES

TERRITORIALES DECENTRALISEES.

Les résultats obtenus ont été possibles grâce à la collaboration des Parties prenantes participantes.

participantes.

OBJECTIF	Améliorer la qualité de la gestion des finances publiques							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		2.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		5.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		- Organisation de 05 ateliers de renforcement des capacités professionnelles des Personnels et Gestionnaires des Administrations publiques, des CTD et des autres Entités de l'État ; - Organisation de 02 ateliers de renforcement et développement des capacités professionnelles des personnels des Audits internes des Administrations publiques, des CTD et des autres Entités de l'État ; - 01 charte d'audit interne en cours de réalisation				133,33%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	373 916 386	373 916 386	280 995 779	280 995 779				

Action 02 SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE LA PROTECTION DE LA FORTUNE PUBLIQUE

- l'intérêt grandissant des acteurs cibles aux enjeux de la protection de la fortune publique.
- l'importance du rôle de la Société civile dans la lutte contre les atteintes à la fortune publique.

L'importance du rôle de la Société civile dans la lutte contre les atteintes à la fortune publique.									
OBJECTIF	Développer la culture sociale favorable à la protection de la fortune publique								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de séminaires de sensibilisation organisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 175%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		3.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		5.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		-Tenue de 03 séminaires sur des thématiques inhérentes à la protection de la fortune publique ; -Organisation de 04 ateliers à l'intention des acteurs de la Société Civile.						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	14 898 144	14 898 144	9 961 303	9 961 303					

Action 03 RENFORCEMENT DE LA COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Les performances obtenues se justifient entre autres, par le fait que l'essentiel des activités de cette action est orienté vers l'extérieur, liant de ce fait les interventions du CONSUPE au calendrier de déroulement des activités organisées à l'international

Chaînonner de de l'ouverture des activités organisées à l'international									
OBJECTIF	Etablir une synergie d'action entre le CONSUPE et ses partenaires								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de conventions ou plates forme de collaboration signée				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		1.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		2.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		-Signature de 02 protocoles d'accord avec les autres acteurs du dispositif national de lutte contre les atteintes à la fortune publique ; -Organisation d'un séminaire international ; -Participation à 04 séminaires internationaux ; -Participation effective du CONSUPE au SAGO ;				100%		
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	219 728 745	219 728 745	242 660 532	242 660 532					

Action 04 DIVERSIFICATION DES MODES D'INTERVENTION

La formation des Personnels du CONSUE constitue l'un des piliers des missions de l'Institution. Les activités y afférentes sont mises en œuvre par la Division de la Formation et de la Coopération Internationale (DFCI), qui organise des sessions de formation suivant le plan annuel de formation élaboré au début de chaque exercice.

annuel de formation élaboré au début de chaque exercice.									
OBJECTIF	Disposer de plusieurs moyens d'actions opérationnels								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de mode d'interventions en matière d'audit				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 40%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		2.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		10.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Déploiement de 04 Équipes de mission de vérification d'urgence						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	9 756 032	9 756 032	7 723 215	7 723 215					

Action 05 RENFORCEMENT DES CAPACITES PROFESSIONNELS DES PERSONNELS DU CONSUPE

Le déploiement des Missions Spéciales prescrites par la Très Haute Hiérarchie, ainsi que les restrictions inhérentes au contexte sanitaire ont influé sur l'atteinte des objectifs visés par cette Action.

Action:								
OBJECTIF		Renforcer les capacités professionnelles des personnels du CONSUPE						
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'ateliers organisé				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 128%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		7.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		-Organisation de 02 ateliers d'initiation aux techniques de vérification aux nouvelles recrues organisés ; -Tenues de 07 ateliers sur des thématiques spécifiques de la vérification organisés.					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	28 180 179	28 180 179	6 980 805	6 980 805				

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 137

INTENSIFICATION, DIVERSIFICATION DES AUDITS ET
SYSTEMATISATION DE LA SANCTION A L'ENCONTRE DES
GESTIONNAIRES INDELICATS

Responsable du programme

WAMBANG NYAMALUM ALFRED

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le présent Programme a pour objectif de réduire le risque de mal gouvernance et réparer les préjudices subis par l'État suite aux agissements des gestionnaires indélégats. Ce programme dispose de deux indicateurs que sont « nombre d'équipes de missions d'audit déployées par an » et « nombre de session du CDBF tenue ».

À travers les activités menées, les actions ci-après contribuent à atteindre l'objectif de ce programme, il s'agit de :

- l'intensification et la diversification des audits;
- la systématisation de la sanction à l'encontre des gestionnaires indélégats.

- Performance planifiée du programme 137

Tableau N° 1 sur la performance planifiée du programme 137

Objectif	Réduire le risque de mal gouvernance et réparer les préjudices subis par l'État	
Indicateur N°1	Intitulé :	Nombre de rapports de mission programmés produits par an
	Unité de mesure :	Nombre
	Année de référence :	2018
	Valeur de référence :	17
	Année cible :	2020
	Valeur cible:	20
Indicateur N°2	Intitulé :	Nombre de sessions du CDBF tenues
	Unité de mesure :	Nombre
	Année de référence :	2018
	Valeur de référence :	25
	Année cible :	2020
	Valeur cible:	25

Déclinaison du programme (Liste des actions)	Action 1 : SYSTEMATISATION DES SANCTIONS A L'ENCONTRE DES GESTIONNAIRES INDELICATS	
	Action 2 : INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DES AUDITS	
Moyens budgétisés (dotations initiales)	AE	CP
	1 411 846 631	1 411 846 631
Responsable du Programme	Monsieur ALFRED WAMBANG NYAMALUM , Inspecteur d'État, Secrétaire Permanent du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière.	

OBJECTIF	Réduire le risque de mal gouvernance et reparer les préjudices subis par l'Etat	
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'équipes de mission d'audit déployées par an
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	20.0
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	35.0
Indicateur	Année cible:	2022
	Intitulé:	Nombre de sessions du CDBF tenues
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	30.0
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	30.0
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: SYSTEMATISATION DES SANCTIONS A L'ENCONTRE DES GESTIONNAIRES INDELICATS Action 02: INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DES AUDITS	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 411 846 631	CP 1 411 846 631
RESPONSABLE DU PROGRAMME	WAMBANG NYAMALUM ALFRED,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les activités de ce Programme ont été menées conformément aux termes des dispositions de l'article 27 (1) du décret n°2013/287 du 04 septembre 2013, portant organisation des Services du Contrôle Supérieur de l'État et son plan d'action annuel.

Ensuite, La crise sanitaire de la pandémie Covid-19 et le contexte économique marqué par le collectif budgétaire ont entravé la mise en œuvre efficace de ce Programme.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Tableau N° 2 : Analyse de la performance obtenue du programme137

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2020)	-17 équipes de mission d'audit déployées. - 27 sessions du CDBF tenues	
Taux de réalisation de l'indicateur	-85% (équipes de mission d'audit déployées) - 108% (sessions du CDBF tenues)	
Dotation de crédits révisés (écarts = Dot. init – Dot rev.)	AE : 1 510 004 483 Ecart AE : -98 157 852	CP : 1 510 004 483 Ecart CP : -98 157 852
Crédits consommés	AE : 1 266 331 493	CP : 1 266 331 493
Taux de consommation	83,86%	83,86%
Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	Toutes les missions d'audit n'ont pas été exécutées du fait de l'insuffisance des ressources financières due au collectif budgétaire. En ce qui concerne la tenue des sessions du CDBF, au total 27 sessions ont été tenues sur les 25 initialement prévues, infligeant des sanctions financières et administratives à certains gestionnaires indélégats. Il faut également noter qu'il est difficile de prévoir le nombre de sessions à tenir par an car de nouvelles affaires peuvent être introduites en cours d'exercice sur Très Hautes Instructions du Président de la République	
Perspectives	Le renforcement de l'exécution des missions de contrôle et de vérification et la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indélégats par le CDBF, à travers la tenue des sessions.	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Objectif	Réduire le risque de mal gouvernance et réparer les préjudices subis par l'État	
Indicateur N°1	Intitulé :	Nombre de rapports de mission programmés produits par an
	Unité de mesure :	Nombre
	Année de référence :	2018
	Valeur de référence :	17
	Année cible :	2020
	Valeur cible:	20
Indicateur N°2	Intitulé :	Nombre de sessions du CDBF tenues
	Unité de mesure :	Nombre
	Année de référence :	2018
	Valeur de référence :	25
	Année cible :	2020
	Valeur cible:	25
Déclinaison du programme (Liste des actions)	Action 1 : SYSTEMATISATION DES SANCTIONS A L'ENCONTRE DES GESTIONNAIRES INDELICATS	
	Action 2 : INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DES AUDITS	
Moyens budgétisés (dotations initiales)	AE	CP
	1 411 846 631	1 411 846 631
Responsable du Programme	Monsieur ALFRED WAMBANG NYAMALUM , Inspecteur d'État, Secrétaire Permanent du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière.	
Action 01	SYSTEMATISATION DES SANCTIONS A L'ENCONTRE DES GESTIONNAIRES INDELICATS	

Toutes les missions d'audit programmées n'ont pas été exécutées à cause de du collectif budgétaire qui occasionner l'insuffisance des ressources financières. Toutes choses ayant

plombé la performance de ce programme

planifier la performance de ce programme

OBJECTIF	Réparer les préjudices subis par l'Etat							
Indicateur	Intitulé:		nombre de sessions du CDBF tenu				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 68%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		25.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		25.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		- déploiement des équipes de contrôle et de vérification (17 équipes de missions déployées) - déploiement des équipes de collecte des dossiers permanents (10 dossiers permanents collectés) - examen et études des dossiers de dénonciation au niveau de la Division des Affaires Juridiques et de l'Exploitation de l'Information ; - exploitation des rapports des services d'audit des autres administrations publiques, - défense des intérêts de l'Etat en justice.					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	87 786 055	87 786 055	81 106 799	81 106 799				

Action 02 INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DES AUDITS

En termes d'extrants obtenus nous avons les décisions du CDBF infligeant des sanctions financières et administratives à certains gestionnaires indélégats. Au total 27 sessions ont été tenues sur les 25 initialement prévues. Il est impossible de prévoir le nombre d'affaires compte tenu du fait que la majeure partie des affaires traduites devant le CDBF relève de la compétence de la très haute hiérarchie.

Compétence de la très haute hiérarchie									
OBJECTIF	Promouvoir la culture de la reddition des comptes								
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'équipe de mission d'audit déployées par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		20.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		35.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		- Tenue des sessions du CDBF (27 sessions du CDBF) - Tenue des sessions du Comité de lecture des rapports CDBF (55 Rapports examinés par le Comité de lecture interne du SP-CDBF) - Déploiement des équipes de missions de recoupement (05 équipes de missions déployées) - Élaboration des mémoires en défense (15Mémoires en défense rédigés et déposés)				108%		
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 324 060 576	1 324 060 576	1 428 897 684	1 428 897 684					

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 138

Gouvernance et Appui institutionnel du CONSUPE

Responsable du programme

MBOUTOU ZE JEAN BERNARD

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 138, est le programme support du chapitre (11). Avec pour objectif d'assurer la mise en œuvre efficace des programmes des Services du Contrôle Supérieur de l'État, il a pour indicateur le taux d'exécution du plan de mise en disposition des ressources financières. Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- mise en place d'un système d'informations et de communications moderne ;
- management des ressources humaines ;
- rationalisation de la gestion des ressources matérielles et infrastructurelles ;
- prospective et développement stratégiques du CONSUPE ;
- mise en place d'un système intégré de gestion des documents administratifs, des archives et de la bibliothèque ;
- pilotage et coordination des services.

OBJECTIF	Appuyer la mise en œuvre des programmes des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat	
Indicateur	Intitulé:	Taux de mise à disposition des ressources financières
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	100.0
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MODERNE Action 02: MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Action 03: RATIONALISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES ET INFRASTRUCTURELLES Action 05: PROSPECTIVE, ET DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE L'ISC Action 06: MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, DES ARCHIVES ET DE LA BIBLIOTHEQUE Action 07: PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 863 429 076	CP 1 863 429 076
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBOUTOU ZE JEAN BERNARD,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme 138, programme support des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, s'est faite dans un contexte marqué par la pandémie du COVID-19 et les guerres du NOSO qui met un accent particulier sur l'intensification de la répression de la corruption et les atteintes à la fortune publique.

Pour améliorer les conditions et le cadre de travail du personnel au sein du CONSUPE en vue

d'optimiser l'acquittement de ses missions, les services du Contrôle Supérieur de l'Etat ont procédé à l'acquisition de 03 supports communications comme prévue.

Par ailleurs le collectif budgétaire intervenu de manière globale en cours d'exercice n'a pas rendu la tâche facile.

S'agissant du projet pluriannuel relatif à la première phase des travaux de la construction de l'Immeuble siège de l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (AFROSAI), la poursuite de sa mise en œuvre en 2020 s'est confrontée à des difficultés aussi bien de l'ordre technique qu'administratif et financier

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Le Programme 138 étant le Programme support du CONSUE, sa mise en œuvre contribue à l'atteinte des objectifs visés par les deux programmes opérationnels.

Ses performances ont été évaluées par appréciation du niveau d'atteinte des indicateurs de ses Actions respectives et de son indicateur principal qu'est « le taux d'exécution du plan de mise en disposition des ressources financières ».

Les données relevées ont pour sources les rapports d'activités des Unités Opérationnelles et les états financiers générés par l'application PROBMIS.

Tableau N° 2 : Analyse de la performance obtenue du programme 138

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2020)	Le programme a obtenu un taux de réalisation technique de 100% tel que indiqué dans l'application PROBMIS (toutes activités programmées et approvisionnées ont été exécutées)	
Taux de réalisation de l'indicateur	100%	
Dotation de crédits révisés (écarts = Dot. init – Dot rev.)	AE : 1 863 429 076 Ecart AE : 0	CP : 1 863 429 076 Ecart CP : 0
Crédits consommés	AE : 1 863 429 076	CP : 1 863 429 076
Taux de consommation	100%	100%
Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	-Les ressources allouées ont été effectivement affectées aux activités programmées ; -La mise en œuvre des projets d'investissement a connu des difficultés tant administratives que techniques et financières.	
Perspectives	- Reformuler les indicateurs et objectifs qui le nécessitent ; - Poursuivre l'appui de la mise en œuvre des programmes du CONSUE ; - Adapter la structure du programme au schéma type des programmes support des Administrations.	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Objectif	Appuyer la mise en œuvre efficace des programmes des Services du Contrôle Supérieur de l'État	
Indicateur	Intitulé :	Taux d'exécution du plan de mise à disposition des ressources financières
	Unité de mesure :	Pourcentage
	Année de référence :	2018
	Valeur de référence :	100%
	Année cible :	2020
	Valeur cible:	100%
Déclinaison du programme (Liste des actions)	Action 1 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MODERNE	
	Action 2 : MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	
	Action 3 : RATIONALISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES ET INFRASTRUCTURELLES	
	Action 5 : PROSPECTIVE, ET DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE L'ISC	
	Action 6 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, DES ARCHIVES ET DE LA BIBLIOTHEQUE	
	Action 7 : PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES	
Moyens budgétisés (dotations initiales)	AE	CP
	1 863 429 076	1 863 429 076
Responsable du Programme	Monsieur JEAN BERNARD MBOUTOU ZE , Inspecteur d'État, Général.	
Action 01	MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MODERNE	

Les ressources affectées à la réalisation des activités prévues dans cette action ont permis la sécurisation des données, la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Informatique.

OBJECTIF	Améliorer la qualité de l'information							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de projets du schéma directeur informatique mis en place par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		-Sécurisation des données numériques et électroniques ; - Acquisition de support de communication (03 supports acquis) ; - Mise en œuvre d'un projet du Schéma Directeur Informatique.				100%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	29 437 680	29 437 680	28 334 150	28 334 150				

Action 02 MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

- Délais de traitement des dossiers raccourcis ;
- Actes de carrière du personnel gérés sur site ;
- Renforcement des capacités des personnels;
- Automatisation des avancements des personnels

Automatisation des avancements des personnels								
OBJECTIF	Améliorer le rendement des Personnels du CONSUPE							
Indicateur	Intitulé:		Délai moyen de traitement des dossiers				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		2.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		2.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		-Assainissement, Gestion des actes de carrière et des pensions ; -Amélioration des conditions de travail des personnels ; -Formation continue du personnel ; -Finalisation du processus de contractualisation du personnel ex-spécifique.				100%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	92 783 281	92 783 281	165 990 863	165 990 863				

Action 03 RATIONALISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES ET INFRASTRUCTURELLES

Les ressources affectées à la réalisation des activités prévues dans cette action ont permis d'entretenir les équipements et réaliser les travaux de construction de l'immeuble siège de l'AFROSAI

AFROSAI								
OBJECTIF	Améliorer les conditions et le cadre de travail au sein du CONSUPE							
Indicateur	Intitulé:		Taux du personnel disposant des commodités standards de travail				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		-Construction de l'immeuble siège AFROSAI (phase 1) ; -Travaux de Maintenance ; -Gestion rationnelle des ressources matérielles -Suivi permanent et continu des projets d'investissement public de l'institution.				100%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	568 802 449	568 802 449	797 302 449	797 302 449				

Action 05 PROSPECTIVE, ET DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE L'ISC

Tous les documents de la chaîne PPBS ont été élaborés et produits.

Tous les documents de la chaîne PPBS ont été élaborés et produits.

OBJECTIF	Elaborer les documents stratégiques du CONSUPE							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de livrables produits				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		-Fonctionnement effectif de la chaîne PPBS ; -Élaboration du RAP 2019 ; -Élaboration des documents de la préparation du budget CDMT 2021-2023, PPA 2021) -Revue des programmes.				100%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	65 670 581	65 670 581	35 991 325	35 991 325				

Action 06**MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, DES ARCHIVES ET DE LA BIBLIOTHEQUE**

Les ressources affectées à la réalisation des activités prévues dans cette action ont permis la mise en place d'un manuel de procédures et l'acquisition des outils de gestion des archives et de la bibliothèque.

de la bibliothèque.

OBJECTIF	Améliorer la gestion et la sauvegarde des documents administratifs et techniques							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de projets mis en place				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Suivi des activités du Centre de documentation et des archives					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	16 602 475	16 602 475	8 180 805	8 180 805				

Action 07 PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES

Globalement, l'action a été exécutée de façon satisfaisante. Les diverses activités déployées ont permis à l'Institution d'atteindre les objectifs qui lui étaient assignés malgré la réduction des ressources intervenue en cours d'année.

ressources intervenue en cours d'année.

OBJECTIF	Assurer l'impulsion et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie du CONSUPE							
Indicateur	Intitulé:		Fréquence des réunions de coordinations				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		12.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		12.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		-Appui effectif aux structures spécialisées; -Assistance et conseil au MINDEL; -Contrôle et évaluation des performances du fonctionnement des services internes; -Gestion courante des affaires générales ; -Maitrise des dépenses communes ; -Exécution de la politique sectorielle et des missions assignées à l'Institution ; -Pilotage institutionnel et coordination des services.				100%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 090 132 610	1 090 132 610	827 629 484	827 629 484				

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

La mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la gouvernance, au CONSUPE au cours de l'exercice 2020 était articulée autour du renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds.

A cet effet, les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat se sont fixés pour objectifs stratégiques de :

- intensifier la prévention des atteintes à la fortune publique ;
- systématiser la reddition des comptes et les sanctions à l'encontre des gestionnaires indélégats ;
- renforcer les stratégies et les moyens d'action de l'Institution.

En dépit de la modestie des ressources financières allouées à l'Institution pour la mise en œuvre de ses programmes, les activités prévues ont été menées et les résultats obtenus ont permis de toucher les personnes cibles et d'influer de façon globale sur la stratégie ministérielle en matière de gouvernance.

S'agissant de l'intensification de la prévention des atteintes à la fortune publique, les principales activités menées ont tourné autour de l'appui pédagogique, méthodologique et institutionnel, de la coopération nationale et internationale dans une approche participative. C'est ainsi qu'en matière de formation et sensibilisation des gestionnaires et des surveillants de crédits, le CONSUPE s'est inscrit dans la continuité avec le développement depuis 2017, des compétences des Personnels des Inspections Générales Ministérielles et des Organes d'audit interne des Etablissements Publics (EP) et des Entreprises du secteur public et parapublic, ainsi que ceux des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), ce à travers des sessions de formation organisées chaque année.

Les activités de coopération internationale du CONSUPE ont été effectuées dans un triple cadre à savoir, les activités découlant du rôle du CONSUPE en tant que Secrétariat Général de l'AFROSAI, les activités découlant de ses fonctions de Secrétariat du CRRRI (**Conseil Régional pour le Renforcement Institutionnel**), organe opérationnel du CREFIAF (**Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle Supérieur des Finances publiques d'Afrique Francophone**) ainsi que les activités que le CONSUPE est appelé à mener en tant qu'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques du Cameroun.

Nous évoquons également la poursuite du renforcement des capacités pour la prévention des fraudes dans le secteur des industries extractives, dans le cadre de l'Accord de collaboration entre l'ISC du Cameroun et le projet PASIE (**Projet d'amélioration de la Surveillance des Industries Extractives**) conclu depuis le mois de janvier 2017.

Le volet relation avec les parties prenantes a connu :

- la sensibilisation des OSC à travers différentes activités organisées ;
- la sensibilisation des citoyens, des OSC et d'autres acteurs institutionnels ;

- l'opérationnalisation de la plateforme CONSUPE-OSC, la signature d'un protocole d'accord et l'ouverture des négociations d'accords en voie d'aboutissement.

Les résultats ici sont globalement satisfaisants et tournent autour de 83%. Au demeurant, les contacts avec certains partenaires institutionnels n'ont pas encore abouti et les volets sensibilisation dans le cadre des activités des OSC et de l'opérationnalisation des ODD au Cameroun restent à amplifier.

Les activités de prévention ont également porté sur le renforcement des capacités professionnelles du personnel du CONSUPE, axé sur les activités de formation et les activités de développement des outils de vérification.

En ce qui concerne la systématisation de la reddition des comptes et les sanctions à l'encontre des gestionnaires indécis, le cadrage budgétaire alloué au CONSUPE ne permet pas toujours de couvrir tout le portefeuille des Administrations de l'Etat. A titre d'illustration et Sans être exhaustif nous avons :

- 14 grandes communes ;
- 45 communes Urbaines d'Arrondissement ;
- 315 Communes rurales;
- 37 administrations publiques par ailleurs éligibles à l'obligation de la transmission au CONSUPE, des rapports d'audit interne ;
- 120 programmes et projets publics ;
- 155 établissements publics et Organismes spécifiques ;
- 56 sociétés d'économie mixte ;
- 34 sociétés à capital public ;
- 35 Sociétés bénéficiant des avals et garanties de l'Etat ;
- 02 groupements d'intérêt économique

Soit un portefeuille minimum de 813 Administrations bénéficiant du budget ou des subventions de l'Etat.

Au demeurant, dix-sept (17) missions de contrôle sur les vingt (20) prévues ont été exécutées.

3.2. LEÇONS APPRISES

Les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat font de plus en plus face à la contrainte budgétaire qui au fil des années ne cesse de se resserrer et partant, limite leurs moyens d'action. Non seulement cette limitation de ressources constitue un obstacle à une diversification des modes d'intervention souhaitée dans la lutte menée contre les atteintes à la fortune publique, bien plus elle handicape les actions entreprise pour prévenir ce fléau.

En effet, les ressources consenties à la lutte préventive des atteintes à la fortune publique demeurent très insuffisantes face à la diversité de la population cible, à la mobilité permanente des personnels à des postes de travail à risques comparatifs élevés, au nombre sans cesse croissant de nouveaux promus aux postes de responsabilités et à la faiblesse des relations avec les parties prenantes.

Par ailleurs, le portefeuille des attributions dévolues au CONSUPE n'est que partiellement couvert faute de ressources financières suffisantes qui imposent une priorisation certaine des activités.

Entre autres attributions partiellement exécutées, nous citerons et sans être exhaustif :

- l'appui au renforcement des capacités des ordonnateurs et des gestionnaires de crédits publics ;
- l'appui technique, méthodologique et pédagogique en matière de contrôle et de vérification de la gestion de la fortune publique, aux structures de contrôle administratif et d'audit interne d'autres départements ministériels et d'organismes publics et parapublics ;
- l'assistance du gouvernement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de modernisation de l'Etat.
- l'évaluation des programmes et projets ;
- l'audit et le contrôle des administrations publiques et autres entités de l'Etat
- la diffusion des normes de vérification et d'audit dans le secteur public et parapublic.

Sur le plan des investissements, le seul contrat passé en 2020 le projet pluriannuel relatif à la première phase des travaux de la construction de l'Immeuble siège de l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (AFROSAI) a été exécuté Aussi, il a connu des difficultés d'ordre technique, administrative et financière.

3.3. PERSPECTIVES 2021

Dans le constant souci d'améliorer leurs performances, les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat entendent exécuter les trois (03) programmes habituels que sont :

Les programmes 136 : Renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique et 137 : Intensification, diversification des audits et systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indéclicats, qui sont des programmes opérationnels, ainsi que le programme 138 intitulé Gouvernance et appui institutionnel, qui constitue l'unique programme support.

Dans ce cadre, un accent particulier sera mis de prime abord sur les grands problèmes stratégiques en faveur de la prévention des atteintes à la fortune publique. Ce volet stratégique des attributions du CONSUPE est traduit au niveau opérationnel par la mise en œuvre des actions du programme 136, dédié à la prévention des atteintes à la fortune publique.

Ces actions couvrent les aspects aussi divers que:

- la sensibilisation et la formation des ordonnateurs et gérants de crédits ainsi que des personnels en charge des audits internes des Administrations publiques et autres entités de l'Etat ;

Il s'agira notamment de mettre un accent sur :

- la poursuite de la sensibilisation des citoyens , des OSC et d'autres acteurs institutionnels dans le cadre des ateliers de contextualisation des ODD et de mise en place des CSSR, en rapport avec la prévention des atteintes à la Fortune publique, dans les Chefs-lieux de Régions non encore visités,

- l'opérationnalisation de la plateforme CONSUPE-OSC et la finalisation des différents partenariats techniques dans toutes les régions du pays ;
- la relance des pourparlers avec certains partenaires institutionnels pour la mise sur pied d'autres plateformes de collaboration ;

Il sera également question de continuer avec la répression des actes irréguliers et la sanction des gestionnaires reconnus coupables d'indélicatesses. Sur ce plan, il est plus que jamais nécessaire d'intensifier les missions d'audits compte tenu non seulement de la résurgence des actes répréhensibles à l'encontre de la fortune publique, mais aussi de l'importance du portefeuille à couvrir, soit un millier d'Administration publique et entités de l'Etat à auditer.

Plus que par le passé, une attention particulière devra être réservée aux Collectivités Territoriales Décentralisées qui bénéficient désormais des dotations budgétaires considérables dans le cadre du processus de la décentralisation.

par ailleurs, la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indélicats par le CDBF, à travers la tenue des sessions est un long processus qui va de la réception des dossiers de saisine au prononcé de la décision de sanction en passant respectivement par la traduction, la notification de la décision de traduction, le dépôt et l'examen du rapport, éventuellement les missions de recoupement. Il convient de préciser que le SP-CDBF fait aussi le suivi des décisions de sanction prises à l'encontre des gestionnaires indélicats. Dans cet élan, le SP-CDBF envisage, d'atteindre un niveau de performance plus accru.

En ce qui concerne les investissements, la quête d'une amélioration significative des performances commande tout autant d'adresser les difficultés observées en 2020. A cet effet, les actions ci-après sont envisagées :

- reconduire le projet d'acquisition du minibus compte tenu du besoin exprimé ;
- réhabiliter les bâtiments qui le nécessitent et procéder aux transformations souhaitées ;
- acquérir en quantité suffisante les véhicules adaptés aux missions de contrôle ;
- se doter du matériel de travail (équipements et accessoires informatiques, mobiliers de bureau et dispositifs pour la reprographie). A cet effet il faudra également reconduire les deux projets relatifs à la fourniture des micros ordinateurs et des photocopieurs qui ont reçu des visas de maturité l'année passée et qui n'ont pas pu être contractualisé cette année, faute des crédits annulés dans le cadre du collectif budgétaire.

Par ailleurs, la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indélicats par le CDBF, à travers la tenue des sessions est un long processus qui va de la réception des dossiers de saisine au prononcé de la décision de sanction en passant respectivement par la traduction, la notification de la décision de traduction, le dépôt et l'examen du rapport, éventuellement les missions de recoupement. Il convient de préciser que le SP-CDBF fait aussi le suivi des décisions de sanction prises à l'encontre des gestionnaires indélicats. Pour le triennat 2019-2021, le SP-CDBF envisage, d'atteindre un niveau de performance plus accru.